



## Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Doha, 5-9 mars 2023



Distr. générale  
20 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

### Note d'information à l'usage des participants

#### I. Généralités

1. Dans ses résolutions [73/242](#), [74/232](#), [74/232 B](#), [75/227](#) et [76/251](#), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et que celle-ci se tiendrait en deux parties, aux dates suivantes :

a) le 17 mars 2022, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (première partie) ;

b) du 5 au 9 mars, à Doha (seconde partie).

2. Lors de la première partie, la Conférence a adopté le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [76/258](#).

3. Pour sa seconde partie, la Conférence se réunira à Doha, au plus haut niveau possible, notamment avec la participation de chefs d'État et de gouvernement. Son mandat sera le suivant :

a) Procéder à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, mettre en commun les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience et recenser les obstacles et les difficultés rencontrés, ainsi que les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter ;

b) Recenser les politiques internationales et nationales qui donnent de bons résultats, à la lumière de l'évaluation qui aura été faite, ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face ;

c) Réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale, lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de répondre aux besoins propres aux pays les moins avancés ;

d) Engager la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés et, à cet égard, élaborer et adopter un partenariat renouvelé entre les pays les moins



avancés et leurs partenaires de développement, y compris le secteur privé, la société civile et les États, à tous les niveaux.

4. La Conférence sera précédée de plusieurs manifestations, qui se dérouleront le 4 mars 2023.

5. Le lieu de la Conférence sera le Qatar National Convention Centre, situé à Gharafat al Rayyan, sur l'autoroute de Dukhan, près de la ville de Doha (<https://www.qncc.qa/>).

6. On trouvera de plus amples renseignements sur la Conférence sur le site Web de celle-ci (<https://www.un.org/ldc5/>), qui est mis à jour régulièrement.

## **II. Secrétariat de la Conférence**

7. Dans sa résolution 74/232, l'Assemblée générale a décidé que le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement coordonnerait les préparatifs de la Conférence, afin d'en garantir l'efficacité et d'obtenir et de coordonner la participation active de l'ensemble du système des Nations Unies.

8. La Secrétaire générale de la Conférence sera la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Rabab Fatima.

9. Le Secrétaire de la Conférence sera le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Movses Abelian.

## **III. Organisation des travaux de la deuxième partie de la Conférence et attribution des sièges**

10. Le projet d'organisation des travaux de la seconde partie de la Conférence sera publié à l'avance.

11. La séance plénière d'ouverture débutera à 9 heures le dimanche 5 mars 2023 dans la salle des séances plénières.

12. Des déclarations seront faites par le ou la Président(e) de la Conférence, le Secrétaire général de l'ONU, le Président de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social, la Présidente du Groupe des pays les moins avancés, des représentant(e)s des partenaires de développement et un(e) représentant(e) des jeunes d'un pays parmi les moins avancés.

13. Une manifestation de haut niveau consacrée à la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Groupe des pays les moins avancés se tiendra dans la matinée du 5 mars 2023.

14. Faute de place, à l'ouverture de la seconde partie de la Conférence et aux séances plénières suivantes, la délégation de chaque État participant et celle de l'Union européenne se verront attribuer quatre sièges : deux sièges à la table et deux sièges derrière pour les conseillers. Un nombre limité de sièges seront également mis à disposition et attribués spécifiquement à d'autres participants. En plus de la carte d'accès à la Conférence, une carte d'accès secondaire sera nécessaire pour entrer dans la salle où se dérouleront la séance plénière d'ouverture et les séances plénières qui suivront. Des informations détaillées à cet égard seront communiquées à une date plus proche de la Conférence. Le 5 mars, les participantes et participants devront avoir pris place à 8 h 45 au plus tard. Les sièges des délégations seront disposés selon l'ordre alphabétique anglais.

15. Les tables rondes thématiques de haut niveau se tiendront dans le hall des tables rondes thématiques, au rez-de-chaussée. La délégation de chaque État participant et celle de l'Union européenne se verront attribuer deux sièges : un siège de représentant et un siège de conseiller. Les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies participant à une table ronde disposeront d'un siège à la table. De plus amples informations sur l'inscription aux tables rondes seront données dans le *Journal des Nations Unies* et sur le portail e-deleGATE dans les semaines précédant la Conférence.

#### **IV. Ordre du jour, programme de travail et liste des orateurs et oratrices**

16. Le 17 mars 2022, la Conférence a adopté son ordre du jour ([A/CONF.219/2022/1](#)) et son règlement intérieur ([A/CONF.219/2022/2](#)).

17. Le programme des séances, y compris la liste des orateurs et oratrices pour le débat général, sera publié quotidiennement dans l'édition du *Journal des Nations Unies* consacrée à la Conférence, où les activités quotidiennes seront annoncées et où figureront des renseignements comme le titre, les horaires et les lieux des réunions, les points de l'ordre du jour à examiner et la documentation pertinente.

18. Le programme des réunions pourra également être consulté dans l'application de la Conférence, qui pourra être téléchargée avant la tenue de cette dernière.

19. Les séances plénières seront au nombre de 10, séances d'ouverture et de clôture comprises. La liste des orateurs et oratrices du débat général sera établie dans l'ordre des demandes d'inscription, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État et de gouvernement prennent la parole en premier, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne, en sa qualité d'observateur, pourra être inscrite sur cette liste. Les modalités d'inscription sur la liste des orateurs et oratrices et les délais applicables seront annoncés dans le *Journal des Nations Unies* et sur le portail e-deleGATE. Les représentants des entités ci-après pourront faire une déclaration pendant le débat général, conformément au règlement intérieur de la Conférence : a) organisations intergouvernementales et autres entités ayant été invitées à titre permanent à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale ; b) membres associés des commissions régionales ; c) institutions spécialisées et organisations apparentées ; d) autres organisations intergouvernementales ; e) organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés ; f) organisations non gouvernementales et autres organisations ou institutions accréditées auprès de la Conférence, conformément aux dispositions des résolutions [74/232 A](#) et [75/227](#) de l'Assemblée.

20. Outre les débats qui se tiendront en séance plénière et dans les tables rondes, d'autres activités seront organisées, notamment des manifestations parallèles et des activités spéciales telles que la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Groupe des pays les moins avancés, le forum du secteur privé, le forum de la société civile et la réunion ministérielle sur la coopération Sud-Sud. Les manifestations précédant la Conférence, dont la réunion au sommet du Groupe des pays les moins avancés, le forum parlementaire, le forum de la jeunesse et le forum de la société civile, se tiendront le 4 mars 2023.

## V. Tables rondes thématiques de haut niveau

21. Huit tables rondes thématiques de haut niveau se tiendront en même temps que les séances plénières, dans le hall des tables rondes thématiques, comme suit :

- Table ronde 1 : Investir dans les habitants des pays les moins avancés pour ne laisser personne de côté (dimanche 5 mars, après-midi)
- Table ronde 2 : Mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable des pays les moins avancés (lundi 6 mars, matin)
- Table ronde 3 : La transformation structurelle, moteur de la prospérité dans les pays les moins avancés (lundi 6 mars, après-midi)
- Table ronde 4 : Renforcer la participation des pays les moins avancés au commerce international et à l'intégration régionale (mardi 7 mars, matin)
- Table ronde 5 : Faire face aux changements climatiques et agir pour l'environnement (mardi 7 mars, après-midi)
- Table ronde 6 : Relèvement durable après la pandémie et renforcement de la résilience des pays les moins avancés face aux chocs à venir (mercredi 8 mars, matin)
- Table ronde 7 : Mobilisation des ressources et renforcement des partenariats mondiaux pour le développement durable dans les pays les moins avancés (mercredi 8 mars, après-midi)
- Table ronde 8 : Soutenir une sortie durable et irréversible de la catégorie des pays les moins avancés (jeudi 9 mars, matin).

22. Conformément aux modalités convenues pour l'organisation des tables rondes thématiques de haut niveau ([A/CONF.219/2021/IPC/L.5](#)), chaque table ronde sera coprésidée par un(e) représentant(e) des pays les moins avancés et un(e) représentant(e) d'un partenaire de développement, qui seront désigné(e)s par le ou la Président(e) de la Conférence parmi les chefs d'État ou de gouvernement ou les ministres. Les États Membres souhaitant se porter candidats à la coprésidence des tables rondes thématiques seront invités à manifester leur intérêt dans les semaines précédant la Conférence.

23. Pour chaque table ronde, la Secrétaire générale de la Conférence choisira un(e) orateur(trice) principal(e) et jusqu'à quatre intervenant(e)s. Le discours d'ouverture et les exposés des intervenant(e)s de haut niveau seront suivis d'un débat interactif entre les représentants des États et d'autres parties prenantes.

24. Les tables rondes thématiques de haut niveau seront de nature interactive et multipartite et ouvertes à la participation des représentants de tous les États participants, de l'Union européenne, de 15 autres observateurs, au maximum, y compris de membres associés des commissions régionales et entités du système des Nations Unies, et de 12 représentants, au maximum, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes.

25. Les États participant à la Conférence, l'Union européenne et les autres observateurs sont encouragés à se faire représenter au plus haut niveau possible.

26. Les coprésidents pourront, s'ils le souhaitent, donner la parole en priorité aux chefs d'État ou de gouvernement ou aux ministres, puis aux représentants de haut niveau des autres parties prenantes. Tout sera mis en œuvre pour équilibrer, à chaque table ronde thématique, le nombre d'intervenants issus d'États participants et le nombre d'intervenants issus de parties prenantes. Il est prévu que les représentants d'au maximum 25 États et 8 autres participants puissent prendre la parole lors du

débat interactif de chaque table ronde. Afin qu'autant de personnes que possible puissent participer, la durée des interventions ne devra pas dépasser trois minutes.

27. Les coprésidents feront une déclaration au début de chaque table ronde thématique de haut niveau. À la séance plénière de clôture, l'un d'eux présentera oralement un résumé de chaque table ronde, qui figurera dans le rapport final de la Conférence.

## VI. Réunions bilatérales

28. Pour les réunions bilatérales entre États Membres au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, 10 petites salles de réunion pouvant chacune accueillir 10 à 12 participants pourront être utilisées au deuxième étage du Qatar National Convention Centre, du 5 au 9 mars 2023.

29. Un système de réservation électronique par gMeets (<https://conferences.unite.un.org/gMeets>) sera mis en service le 24 février 2023 afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des installations pour les réunions bilatérales. Les délégations sont priées de faire leurs réservations au moyen de ce système, en s'y connectant avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, puis en cliquant sur l'onglet « Bilateral ». Si un compte doit être ouvert, veuillez écrire à [thana@un.org](mailto:thana@un.org) avec copie à [alejandrino@un.org](mailto:alejandrino@un.org) et [gmeets-helpdesk@un.org](mailto:gmeets-helpdesk@un.org). Pour éviter que l'espace ne soit réservé deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale doit présenter la demande. Les réservations seront acceptées pour des réunions de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande.

30. L'information concernant l'attribution des salles sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions consécutives puissent les tenir dans la même salle. Les représentants sont encouragés à présenter leurs demandes le plus tôt possible. Les demandes tardives seront honorées dans la limite de l'espace disponible. Les délégations qui souhaitent obtenir un complément d'information sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à [gmeets@un.org](mailto:gmeets@un.org), avec copie à [tongx@un.org](mailto:tongx@un.org), [thana@un.org](mailto:thana@un.org) et [alejandrino@un.org](mailto:alejandrino@un.org). Lors de l'envoi d'un courriel, veuillez indiquer « LDC5-bilats » en objet. Sur place, les délégations pourront également prendre contact avec les personnes chargées de la gestion des réunions qui se trouveront devant la salle 235.

## VII. Interprétation

31. Les langues officielles de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les déclarations prononcées en séance plénière ou lors des tables rondes seront interprétées dans les six langues officielles.

32. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de la Conférence seront interprétées dans les autres langues officielles. Les orateurs et oratrices sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'il est de plus en plus fréquent que le temps de parole dont disposent les délégations soit limité, les déclarations doivent être prononcées à une cadence normale pour que les interprètes puissent les rendre de manière fidèle et complète. Si les déclarations sont faites dans un débit rapide, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. Les délégations sont donc invitées à s'exprimer à une cadence normale, soit entre 100 et 120 mots à la minute pour les déclarations faites en anglais.

33. Tout orateur ou oratrice pourra prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles. Dans ce cas, la délégation concernée devra fournir les services d'un ou d'une interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles. L'interprétation se fera ensuite de cette dernière vers les cinq autres langues officielles. Les délégations qui souhaitent fournir leurs propres services d'interprétation pour des langues non officielles sont priées d'en informer les personnes chargées de la gestion des séances et l'interprète en chef suffisamment à l'avance, en envoyant un courriel à [gmeets@un.org](mailto:gmeets@un.org), avec copie à [tongx@un.org](mailto:tongx@un.org) et [kochetkov@un.org](mailto:kochetkov@un.org). Il conviendra d'indiquer en objet le nom de la délégation et la langue concernée.

34. Afin de faciliter la prestation des services d'interprétation et d'autres services, les délégations sont priées d'envoyer le texte de leurs déclarations (au format PDF) par courriel à l'adresse [estatements@un.org](mailto:estatements@un.org). Il conviendra d'indiquer, en objet du message électronique et dans l'en-tête de la déclaration, la séance concernée, le point de l'ordre du jour et le nom de l'orateur ou de l'oratrice. La déclaration doit être soumise bien avant la séance et au plus tard deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, et ne doit pas être soumise sur support papier. Les déclarations ne seront pas mises en ligne avant d'avoir été prononcées.

## VIII. Documentation

35. La documentation officielle de la Conférence sera publiée en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

### Distribution des documents officiels

36. On trouvera tous les documents relatifs à la Conférence sur le site Web de celle-ci. L'édition du *Journal des Nations Unies* consacrée à la Conférence sera produite dans les six langues officielles et publiée sur ce même site.

## IX. Inscription des participantes et participants et présentation des pouvoirs

37. Comme il est précisé dans le règlement intérieur de la Conférence, celle-ci sera ouverte à la participation des délégations et représentant(e)s des entités suivantes :

- a) États ;
- b) Union européenne ;
- c) membres associés des commissions régionales ;
- d) organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale ;
- e) institutions spécialisées et organisations apparentées ;
- f) autres organisations intergouvernementales ;
- g) organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés ;
- h) organisations non gouvernementales et autres organisations ou institutions accréditées auprès de la Conférence, conformément aux dispositions des résolutions [74/232 A](#) et [75/227](#) de l'Assemblée générale.

38. L'inscription des délégations officielles des États Membres et États observateurs participants, ainsi que de l'Union européenne, des organisations intergouvernementales et des entités dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées est gérée par le Service du protocole et de la liaison, au moyen du système d'inscription en ligne « e-Registration », accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Le Service du protocole et de la liaison a envoyé à l'ensemble des missions et bureaux permanents et d'observation à New York une note verbale datée du 1<sup>er</sup> décembre 2022 dans laquelle la procédure d'inscription est décrite et qui peut également être consultée sur le site Web dudit service ([www.un.org/dgacm/fr/content/protocol](http://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol)).

39. L'inscription à la Conférence des délégations officielles doit se faire par l'intermédiaire des personnes référentes désignées à cet effet (« eRegistration focal points ») au sein des missions permanentes, missions d'observation ou bureaux de liaison à New York, qui ont accès au système e-Registration. Il est conseillé aux délégations de faire le nécessaire le plus tôt possible, de sorte que l'inscription se fasse dans les délais.

40. Les représentantes et représentants des organisations intergouvernementales accréditées auprès de l'Assemblée générale, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées qui souhaitent participer à la Conférence mais n'ont pas de bureau à New York doivent demander à l'avance (au plus tard le 31 janvier 2023) l'ouverture d'un compte dans le système e-Registration. La marche à suivre pour demander l'ouverture d'un tel compte est donnée sur le site Web du Service du protocole<sup>1</sup>.

41. Les délégations qui souhaitent obtenir des précisions sur le système e-Registration trouveront des consignes actualisées et une foire aux questions sur le site Web du Service du protocole ([www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings](http://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings)).

42. La préinscription à New York au moyen du système e-Registration sera ouverte du lundi 5 décembre 2022 au 15 février 2023 aux utilisateurs du système désignés au sein des missions ou bureaux.

43. L'inscription sur place et le retrait des cartes d'accès à la Conférence, principales et secondaires, des participants préinscrits commenceront le mardi 28 février 2023 au centre d'inscription de l'ONU à Doha et se poursuivront jusqu'au jeudi 9 mars 2023 à 13 heures.

44. Conformément à l'usage, il sera délivré aux chefs d'État, aux chefs de gouvernement, aux vice-présidents, aux princes et princesses héritier(ière)s et à leur conjoint(e) une carte d'accès « dignitaires » sans photographie. Les participants ayant rang de vice-premier ministre ou de ministre et leurs conjoints se verront délivrer des cartes d'accès « dignitaires » avec photographie.

45. Il est rappelé aux missions et aux bureaux que, dans le cadre de la procédure d'inscription, des copies des pouvoirs et la liste des membres de la délégation doivent être versées dans le système e-Registration au moment de l'inscription en ligne. Veuillez noter également qu'il est obligatoire de fournir une photographie couleur au format passeport (sur fond blanc) de chacun des membres de la délégation figurant sur la liste communiquée, y compris les dignitaires indiqués au paragraphe ci-dessus (à l'exception des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents et des princes ou princesses héritier(ière)s et de leurs conjoints), et de verser chaque photo dans le système en même temps que le formulaire d'inscription de chaque membre de la

<sup>1</sup> Voir [https://www.un.org/dgacm/sites/www.un.org.dgacm/files/Documents\\_Protocol\\_guidelines\\_to\\_apply\\_for\\_an\\_e-registration\\_accountfrenchseptember2021.pdf](https://www.un.org/dgacm/sites/www.un.org.dgacm/files/Documents_Protocol_guidelines_to_apply_for_an_e-registration_accountfrenchseptember2021.pdf).

délégation. Cette photographie doit être récente (avoir été prise moins de six mois avant la Conférence). Veuillez noter que l'examen et la vérification des inscriptions en ligne peuvent prendre quatre ou cinq jours.

46. Les agents des services nationaux de sécurité accompagnant les groupes de dignitaires et de personnalités de très haut rang participant à la Conférence devront s'être fait enregistrer entre le 5 décembre 2022 et le 15 février 2023 auprès du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, qui leur délivrera les cartes d'accès correspondantes. Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à [ldc5security@un.org](mailto:ldc5security@un.org).

47. Il est rappelé aux délégations que le Service du protocole et de la liaison n'assurera pas l'inscription de représentantes et représentants d'organisations non gouvernementales qui ne font pas partie des délégations officielles des États, des organisations intergouvernementales, des membres associés des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées participant à la Conférence. Les personnes assistant à des manifestations parallèles en marge de la Conférence ne doivent pas figurer sur les pouvoirs ni sur les listes des membres des délégations officielles.

48. Les représentantes et représentants souhaitant s'inscrire sur place devront présenter leurs pouvoirs ou leur lettre de nomination ou de délégation officielle, ainsi qu'un passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité. Après vérification et approbation par le bureau d'inscription du Service du protocole et de la liaison, ils seront photographiés et une carte d'accès leur sera délivrée.

49. Il est fortement conseillé aux missions permanentes ou d'observation de se coordonner le plus tôt possible avec leur ambassade et leur consulat général à Doha ou dans la région quant à la procédure d'inscription adaptée et de tirer parti de la possibilité qui leur est offerte de se préinscrire à New York afin d'éviter les longues files d'attente au centre d'inscription à Doha.

50. À partir du 26 février 2023, toutes les communications officielles, y compris les pouvoirs, les listes des membres des délégations et les documents relatifs à la Conférence, devront être envoyées au bureau d'inscription du Service du protocole et de la liaison au centre d'inscription du lieu de la Conférence, par télécopie ou par courriel à l'adresse [protocolconference@un.org](mailto:protocolconference@un.org). Le numéro de télécopie sera affiché sur le site Web du Service du protocole au plus tard le 20 février 2023.

51. Les cartes d'accès à la Conférence des personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée, ainsi que les cartes d'accès secondaires, seront délivrées et distribuées entre le 28 février et le 9 mars 2023 à 13 heures au centre d'inscription de l'ONU situé sur le lieu de la Conférence.

52. Les personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée pourront retirer leur carte d'accès en se rendant au centre d'inscription et en présentant le courriel envoyé à cet égard par l'ONU, accompagné de leur passeport ou d'une pièce d'identité officielle avec photo. Seules les personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée se verront délivrer une carte leur permettant d'accéder au lieu de la Conférence.

53. Les cartes d'accès des personnes dont la participation en présentiel aura été approuvée pourront également être retirées par des représentants des ambassades ou des consulats généraux des délégations au Qatar ou dans la région. Pour ce faire, une note verbale (portant un cachet officiel) de la mission permanente de la délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York ou de l'ambassade ou du consulat général à Doha, indiquant le nom (translittéré en anglais s'il y a lieu) et le numéro de téléphone portable du ou de la représentant(e) autorisé(e) à retirer les



cartes d'accès et les cartes d'accès secondaires pour la délégation, devra être présentée au centre d'inscription en même temps qu'un passeport ou une pièce d'identité officielle avec photo du représentant ou de la représentante en question. Veuillez noter que des copies des passeports des membres de la délégation devront également être présentées avec la note verbale.

54. Il incombe aux délégués et représentants qui viennent retirer les cartes (principales et secondaires) de veiller à ce que celles-ci soient dûment remises aux membres de leur délégation. Le centre d'inscription ne délivrera aucun duplicata.

55. Le centre d'inscription à Doha sera ouvert aux heures suivantes (sous réserve de modifications) :

28 février-3 mars 2023	9 h 30-18 heures
4-5 mars 2023	8 heures-18 heures
6-8 mars 2023	8 heures-17 heures
9 mars 2023	8 heures-13 heures

56. Toutes les dépenses seront à la charge des participants. Le Gouvernement qatarien fournira une aide financière pour faciliter la participation des représentantes et représentants des gouvernements, des parlements, de la société civile, du secteur privé, des jeunes et des médias des 46 pays les moins avancés. Pour toute question concernant l'aide au financement du voyage des représentants, veuillez contacter le secrétariat de la Conférence à l'adresse [ldc5@un.org](mailto:ldc5@un.org).

### **Pouvoirs**

57. Les pouvoirs doivent émaner du (de la) chef de l'État ou du gouvernement ou du (de la) Ministre des affaires étrangères, ou, dans le cas de l'Union européenne, de la Présidente de la Commission européenne. Les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être adressés au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

58. Les délégations qui n'ont pas présenté de pouvoirs valables pour la seconde partie de la Conférence ou qui souhaitent mettre à jour les pouvoirs de leurs représentants doivent remettre l'original papier desdits documents au Bureau des affaires juridiques, au 36<sup>e</sup> étage du bâtiment du Secrétariat, à New York, au plus tard le 26 février 2023. Une copie numérisée des pouvoirs ainsi que des autres documents indiquant les noms des représentantes et des représentants qui participeront à la Conférence (lettres et notes verbales des missions permanentes, par exemple) devra être soumise au moyen du module en ligne e-Credentials, accessible par le portail e-deleGATE.

59. En outre, pendant la Conférence, les originaux papier des pouvoirs pourront être remis à un(e) représentant(e) du Bureau des affaires juridiques se trouvant sur le lieu de la Conférence.

### **Liste des participants**

60. Pour faciliter l'établissement de la liste des participants, les États, les membres associés des commissions régionales, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées et organisations apparentées sont priés de communiquer une liste complète des membres de leur délégation comprenant le titre fonctionnel et la désignation des représentants, en utilisant le module e-List of participants du portail e-deleGATE. De plus amples informations seront communiquées à une date ultérieure.

## **X. Participation d'acteurs non gouvernementaux**

61. Les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, dont les organisations de jeunes, les établissements universitaires et le secteur privé sont invités à participer aux débats de la Conférence, selon qu'il conviendra, conformément au règlement intérieur et aux dispositions pertinentes des résolutions 74/232 A et 75/227 de l'Assemblée générale. Les participantes et participants de la société civile sont priés d'envoyer leurs demandes et questions à [ldc5@un.org](mailto:ldc5@un.org).

### **Accréditation**

62. Dans sa résolution 74/232 A, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il importait que toutes les parties prenantes concernées, notamment les parlementaires, la société civile et le secteur privé, participent effectivement à la Conférence et à ses préparatifs, et décidé d'inviter les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à s'inscrire auprès du secrétariat de la Conférence à cette fin.

63. Les organisations non gouvernementales qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et les autres parties prenantes sont invitées à demander une accréditation au moyen du formulaire de demande d'accréditation spéciale (qu'elles trouveront à l'adresse <https://indico.un.org/event/1003336/>) administré par le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales, jusqu'au 7 décembre 2022 à midi, heure d'hiver de New York. Pour obtenir de l'aide, veuillez envoyer un courriel au Service de liaison à l'adresse [npls@un.org](mailto:npls@un.org).

### **Inscription à la Conférence**

64. Les organisations non gouvernementales, les organisations du secteur privé et autres parties prenantes qui auront été accréditées spécialement pour participer à la Conférence, ainsi que celles dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, sont invitées à inscrire un seul ou une seule représentant(e). Elles trouveront les liens correspondant à chaque type de parties prenantes non gouvernementales sur le site Web de la Conférence ([www.un.org/ldc5/get-involved](http://www.un.org/ldc5/get-involved)). Toutes les parties prenantes non gouvernementales doivent être préinscrites et leur participation approuvée. L'inscription sur place ne sera pas autorisée.

## **XI. Dispositions et services concernant les médias**

### **Couverture en direct**

65. Le Département de la communication globale assurera la couverture en direct et à la demande de la Conférence, sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies (<http://webtv.un.org>), dans les six langues officielles de l'Organisation. Seront diffusées en direct les séances plénières, les tables rondes thématiques et les conférences de presse.

66. Les communiqués de presse, les documents officiels, l'édition du *Journal des Nations Unies* consacrée à la Conférence, les déclarations et autres supports d'information seront publiés sur le site Web de la Conférence. La Conférence sera également couverte sur Twitter (mot-dièse #LDC5), et les participantes et participants sont encouragés à partager du contenu sur leurs propres médias sociaux en utilisant ce mot-dièse.

67. Le Bureau de la communication du Gouvernement qatarien facilitera la centralisation des signaux de diffusion pour toutes les réunions officielles de la Conférence, ainsi que pour les volets jeunesse et secteur privé.

### Accréditation des médias

68. Les représentants des médias (journalistes, photographes, vidéastes) qui ne font pas partie de délégations officielles doivent demander une accréditation au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias à l'aide du formulaire qu'ils trouveront à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/UNHQ/#media>.

69. Les représentants des médias qui font partie d'une délégation officielle doivent se faire inscrire par les utilisateurs du système e-Registration désignés au sein de la mission permanente, de la mission d'observation ou du bureau de liaison à New York de la délégation. Veuillez suivre les instructions données à l'adresse suivante : [https://www.un.org/en/media/accréditation/pdf/eRegistration\\_guide\\_media\\_passes.pdf](https://www.un.org/en/media/accréditation/pdf/eRegistration_guide_media_passes.pdf).

70. La préaccréditation des médias s'effectuera jusqu'au 15 février 2023. L'inscription sur place des médias accompagnant les délégations et le retrait des cartes d'accès des représentants des médias préinscrits commenceront le 28 février 2023 au centre d'inscription de l'ONU à Doha et se poursuivront jusqu'au jeudi 9 mars 2023 à 13 heures. Les membres des médias accompagnant les délégations qui souhaitent s'inscrire sur place devront présenter une note verbale (avec cachet officiel) émanant de la mission permanente de l'État Membre concerné auprès de l'ONU à New York ou de l'ambassade ou du consulat général de celui-ci à Doha, ainsi qu'un passeport en cours de validité. Les questions concernant l'accréditation des médias pour la Conférence doivent être adressées au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, à l'adresse [malu@un.org](mailto:malu@un.org).

### Conférences de presse

71. Le ou la porte-parole de la Conférence tiendra des points de presse quotidiens dans la salle des conférences de presse, à des heures qui seront annoncées ultérieurement. La salle sera également disponible pour les délégations et les organismes des Nations Unies qui souhaitent organiser des conférences de presse. Les demandes de conférences de presse doivent être adressées à [ldc5@un.org](mailto:ldc5@un.org), avec la mention « Conférences de presse » en objet. Elles doivent être faites par écrit par un membre de haut rang de la délégation souhaitant tenir la conférence de presse, et préciser les noms et titres du ou des orateurs, les questions qui seront abordées et les éventuelles préférences ou contraintes concernant les horaires.

72. Les conférences de presse ne devront pas durer plus de 30 minutes. Seuls les journalistes accrédités pourront y assister. Des exceptions seront faites pour l'attaché(e) de presse et un nombre limité de membres de la délégation intéressée, ainsi que les fonctionnaires de l'ONU couvrant les conférences de presse.

73. Un programme quotidien des conférences de presse sera affiché au centre des médias et paraîtra dans l'édition du *Journal des Nations Unies* consacrée à la Conférence. Il pourra aussi être consulté au bureau des médias du lieu de la Conférence et sera envoyé par courriel aux organes de presse inscrits.

### Services destinés aux médias

74. Sur place, un centre des médias sera mis à la disposition des journalistes accrédités. Les travaux des séances plénières et d'autres réunions seront diffusés en direct au centre des médias, et les télédiffuseurs pourront obtenir, sur demande, un retour image/son en direct des séances plénières, des conférences de presse et d'autres manifestations.

75. Un dossier de presse comportant des informations générales sur la Conférence sera disponible au centre des médias et sur le site Web de la Conférence. Pendant la Conférence, le ou la porte-parole à Doha pourra fournir des informations aux journalistes, à titre officiel ou à micros fermés.

#### **Contacts entre les gouvernements et organisations non gouvernementales et les médias**

76. Pour faciliter les contacts avec les médias, chaque délégation est invitée à communiquer au ou à la porte-parole les nom et numéro de téléphone d'un membre de leur délégation que les journalistes pourront contacter à Doha s'ils souhaitent solliciter un entretien ou obtenir des renseignements. Ces informations peuvent être envoyées par courriel au spécialiste de l'information du secrétariat de la Conférence.

### **XII. Manifestations parallèles**

77. Diverses manifestations parallèles se tiendront pendant la Conférence en marge des séances. Elles seront organisées par des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des groupes de réflexion ainsi que d'autres grands groupes. Ces manifestations se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entité organisatrice.

78. La liste complète des manifestations parallèles sera publiée sur le site Web de la Conférence, avec le programme et d'autres renseignements, dont les instructions à suivre pour s'y inscrire.

### **XIII. Expositions**

79. Un espace d'exposition composé de stands sera mis à la disposition de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies. Les expositions traiteront des questions de développement durable pertinentes pour les pays les moins développés, telles que l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation, l'environnement et la situation des femmes et des filles. Il pourra s'agir d'expositions de photographies ou de contenus multimédias illustrant ces sujets à l'aide d'images, de faits et de données. On trouvera de plus amples renseignements, notamment sur la présentation des demandes, sur le site Web de la Conférence ([www.un.org/ldc5/ldc5-exhibitions](http://www.un.org/ldc5/ldc5-exhibitions)).

80. Une zone à part sera réservée au secteur privé. Une procédure a été mise en place pour les demandes de stand. Pour plus de détails, veuillez consulter le site de la Conférence (<https://www.un.org/ldc5/private-sector-forum>).

### **XIV. Sécurité**

81. À compter du 2 mars 2023, l'accès aux locaux et à la zone avoisinante sera strictement réservé aux personnes dûment accréditées par l'ONU pour la Conférence.

82. Les membres des délégations et les représentants des organisations intergouvernementales, des entités des Nations Unies, des médias, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des établissements universitaires, du secteur privé et des organisations de jeunes pourront retirer leurs cartes d'accès au centre d'inscription sur le lieu de la Conférence, jusqu'à 13 heures le 9 mars 2023. Les mesures de sécurité en vigueur pendant la Conférence sont décrites ci-après.

83. S'il se produit une situation d'urgence, quelle qu'elle soit, sur le lieu de la Conférence, veuillez vous adresser aux agents de sécurité de l'ONU (portant l'uniforme des Nations Unies) se trouvant sur place afin que l'intervention nécessaire puisse être coordonnée.

84. Les agents des services nationaux de sécurité accompagnant les groupes de dignitaires et de personnalités de très haut rang participant à la Conférence devront s'être fait enregistrer auprès du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, qui leur délivrera les cartes d'accès correspondantes.

85. Les véhicules des délégations et les véhicules de l'ONU non fournis par le Gouvernement qatarien devront être munis d'une vignette spéciale pour accéder au lieu de la Conférence. Les demandes de vignettes de sécurité devront être présentées au Département de la sûreté et de la sécurité au moyen d'une note verbale, au centre d'inscription du lieu de la Conférence.

### **Accès au lieu de la Conférence et déplacements à l'intérieur du site pendant la Conférence**

86. L'accès au lieu de la Conférence sera réservé aux personnes munies d'un badge, et ce, quelle que soit l'heure. Les participants préinscrits pourront retirer leur badge préimprimé au centre d'inscription.

87. Les participants qui ne se seront pas préinscrits devront suivre la procédure normale et se rendre au centre d'inscription à leur arrivée sur place pour se faire photographier et délivrer un badge.

88. Dans le cadre du dispositif de sécurité, tous les participants à la Conférence devront présenter leur invitation et leur passeport à l'entrée avant de se rendre au centre d'inscription afin de s'inscrire et de retirer leur carte d'accès à la Conférence. Les cartes d'accès doivent être portées de manière visible en tout temps sur le lieu de la Conférence. Toutes les personnes seront contrôlées à l'entrée du site, ainsi que les sacs et bagages.

89. L'inscription sur place commencera à 9 h 30 le 28 février 2023 et le bureau restera ouvert jusqu'à 18 heures. Les heures d'ouverture par la suite seront les suivantes :

28 février-3 mars 2023	9 h 30-18 heures
4-5 mars 2023	8 heures-18 heures
6-8 mars 2023	8 heures-17 heures
9 mars 2023	8 heures-13 heures

90. Les demandes d'informations complémentaires et questions concernant le dispositif de sécurité mis en place pour la Conférence doivent être adressées à [ldc5security@un.org](mailto:ldc5security@un.org).

### **Perte de la carte d'accès ou d'objets personnels**

91. La perte d'une carte d'accès à la Conférence ou d'un objet personnel sur le lieu de la Conférence doit être signalée au centre d'inscription ou au Département de la sûreté et de la sécurité.

## **XV. Services de santé et mesures de prévention et d'atténuation des risques liés à la COVID-19**

92. Pour la Conférence, l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte ont défini conjointement un plan de prévention et d'atténuation des risques liés à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), sur la base des directives en vigueur au Qatar et des normes sanitaires applicables aux réunions intergouvernementales organisées par l'ONU. On trouvera des informations détaillées à ce sujet sur le site Web de la Conférence. La situation évoluant sans cesse, les participantes et participants sont invités à vérifier ces informations régulièrement.

93. Les personnes qui assisteront à la Conférence en présentiel devront se conformer aux mesures mises en place concernant la COVID-19. En particulier, elles ne devront pas participer aux réunions si elles présentent des symptômes de la maladie.

### **Premiers secours**

94. Un service médical assurera les premiers secours sur le lieu de la Conférence. Veuillez en outre noter ce qui suit :

- Le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence médicale est le 999.
- L'hôpital le plus proche est l'hôpital général Hamad (hôpital public).

## **XVI. Conditions d'entrée sur le territoire**

95. Le Gouvernement qatarien facilitera l'obtention de permis d'entrée spéciaux pour tous les participants inscrits à la Conférence.

96. Tous les participants se rendant au Qatar devront être munis d'un passeport en cours de validité et du permis d'entrée spécial. La période de validité des passeports ou des documents de voyage des étrangers souhaitant entrer au Qatar doit être supérieure d'au moins six mois à la date indiquée sur ledit permis.

97. La confirmation officielle de l'inscription ou les lettres d'invitation en bonne et due forme fournies par l'Organisation des Nations Unies doivent être jointes à la demande de permis d'entrée spécial. Les permis d'entrée spéciaux seront délivrés gratuitement aux participants inscrits. Pour obtenir davantage d'informations sur l'inscription à la Conférence, veuillez vous reporter à la section IX ci-dessus ou consulter le site de la Conférence ([www.un.org/ldc5/registration](http://www.un.org/ldc5/registration)).

98. Tous les participants inscrits doivent demander un permis d'entrée spécial. Le lien nécessaire pour ce faire leur sera envoyé lorsqu'ils seront officiellement inscrits. Toutes les questions doivent être envoyées à l'adresse [ldc5@un.org](mailto:ldc5@un.org), avec la mention « Permis d'entrée spécial » en objet.

99. L'inscription pour le permis d'entrée spécial, au moyen d'un lien, sera ouverte au début du mois de janvier.

100. Le permis d'entrée spécial délivré par le Gouvernement qatarien vaudra exemption de la quarantaine normalement imposée par le plan national de lutte contre la COVID-19. On trouvera de plus amples informations à ce sujet sur le site Web de la Conférence.

## XVII. Arrivée à Doha et transports locaux

101. Pour faciliter l'arrivée et le départ des délégations officielles, un bureau d'accueil et d'information sera installé à l'aéroport international Hamad.

102. Le Gouvernement qatarien fournira des services de transport officiel, à savoir une limousine pour chaque chef d'État ou de gouvernement ou ministre, et des navettes pour les autres participants à la Conférence, entre l'aéroport international Hamad, les hôtels désignés et le Qatar National Convention Centre.

103. Chaque participant se verra offrir une carte de train qu'il pourra utiliser pendant toute la durée de la Conférence. Une carte du métro de Doha figure à l'annexe II.

## XVIII. Hébergement

104. Une liste des hôtels recommandés est fournie à l'annexe I.

105. Le pays hôte offrira le déjeuner sur place, pendant toute la durée de la Conférence, à tous les participants inscrits.

## XIX. Climat

106. Mars est un des mois les plus frais à Doha. Les températures restent toutefois douces, se situant en moyenne entre 12,8 °C (55 °F) et 21,7 °C (71,1 °F).

107. En mars, il pleut 1,7 jour en moyenne, les cumuls de précipitations pouvant atteindre régulièrement 13,2 mm (0,52 pouces). Les chutes de neige sont extrêmement improbables, quelle que soit la période de l'année.

## XX. Voltage

108. Au Qatar, les fiches et prises électriques sont de type D et G. Le voltage standard est de 240 volts et la fréquence standard de 50 Hz.



109. Les appareils électriques peuvent être utilisés au Qatar si le voltage standard dans le pays d'origine est de 220-240 volts (comme au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et dans le reste de l'Europe, en Australie et dans la plupart des pays d'Asie et d'Afrique). Un convertisseur abaisseur de tension est nécessaire si la tension dans le pays d'origine est de 100-120 volts.

## XXI. Services bancaires et monnaie

110. La monnaie du Qatar est le riyal qatarien (QAR).

111. Les taux de change en vigueur fin novembre 2022 étaient les suivants : 1 dollar des États-Unis équivalait à 3,65 riyals qatariens, 1 euro à 3,85 riyals qatariens.

112. Toutes les principales cartes de crédit sont acceptées.

## **XXII. Services Internet**

113. Le Wi-Fi sera ouvert et gratuit dans l'ensemble du lieu de la Conférence. Un petit nombre d'ordinateurs avec accès à Internet seront mis à disposition dans le salon des représentants.



## Annexe I

## Liste des hôtels désignés

<i>Hôtel</i>	<i>Distance entre l'hôtel et le lieu de la Conférence</i>	<i>Prix de la chambre (riyals qatariens)</i>	<i>Personne à contacter pour la réservation</i>	<i>Adresse électronique et numéro de téléphone</i>
Hilton Doha	12,9 km	Chambre simple : 450 QAR Chambre double : 500 QAR Chambre simple Deluxe : 500 QAR Chambre double Deluxe : 500 QAR (petit-déjeuner inclus)	Saloua Salek (Directrice adjointe) Abir Abidi (Directrice des ventes)	<a href="mailto:saloua.salek@hilton.com">saloua.salek@hilton.com</a> +974 4423 3106 <a href="mailto:abir.abidi@hilton.com">abir.abidi@hilton.com</a> +974 5001 4492
Marriott Marquis City Centre Doha	11,8 km	Chambre simple : 500 QAR Chambre twin : 560 QAR (petit-déjeuner inclus)	Ali Hamed Minelli De Kretser (Directrice multi-propriétés)	<a href="mailto:mhrs.dohmq.reservations@marriott.com">mhrs.dohmq.reservations@marriott.com</a> +974 4419 5000 <a href="mailto:ali.hamed@marriott.com">ali.hamed@marriott.com</a> <a href="mailto:minelli.dekretser@marriott.com">minelli.dekretser@marriott.com</a>
JW Marriott Marquis City Centre Doha Hotel	11,2 km	Chambre simple : 600 QAR Chambre double : 660 QAR Chambre supérieure : 700 QAR Suite exécutive : 950 QAR (petit-déjeuner inclus)	Ali Hamed Amro Mousa (Responsable des réservations)	<a href="mailto:jw.dohjb.reservations@marriott.com">jw.dohjb.reservations@marriott.com</a> +974 4429 5000 <a href="mailto:amro.mousa@marriotthotels.com">amro.mousa@marriotthotels.com</a>
Le Méridien City Center Doha Hotel	11,2 km	Chambre simple Deluxe : 575 QAR Chambre double Deluxe : 635 QAR (petit-déjeuner inclus)	Minelli De Kretser (Directrice multi-propriétés) Ali Hamed (Responsable adjoint des réservations)	<a href="mailto:reservations.lameridiencycenterdoha@marriott.com">reservations.lameridiencycenterdoha@marriott.com</a> <a href="mailto:minelli.dekretser@marriott.com">minelli.dekretser@marriott.com</a> <a href="mailto:ali.hamed@marriott.com">ali.hamed@marriott.com</a>
Retaj Al Rayyan Hotel	12,5 km	Chambre simple : 275 QAR Chambre twin : 325 QAR (petit-déjeuner inclus)	Ahmed Amer (Directeur des ventes senior)	<a href="mailto:reservations@retaj-alrayyan.com">reservations@retaj-alrayyan.com</a> <a href="mailto:a_amer@retaj.com">a_amer@retaj.com</a> +974 3304 9296

<i>Hôtel</i>	<i>Distance entre l'hôtel et le lieu de la Conférence</i>	<i>Prix de la chambre (riyals qatariens)</i>	<i>Personne à contacter pour la réservation</i>	<i>Adresse électronique et numéro de téléphone</i>
Pullman Doha West Bay	10,3 km	Chambre simple : 450 QAR  Chambre double : 550 QAR  (petit-déjeuner inclus)	Walid Kamel (Directeur des ventes et du marketing)	<a href="mailto:reservations.pullmandoha@accor.com">reservations.pullmandoha@ accor.com</a>  <a href="mailto:walid.kamel@accor.com">walid.kamel@accor.com</a> +974 4009 4000

---

## Annexe II

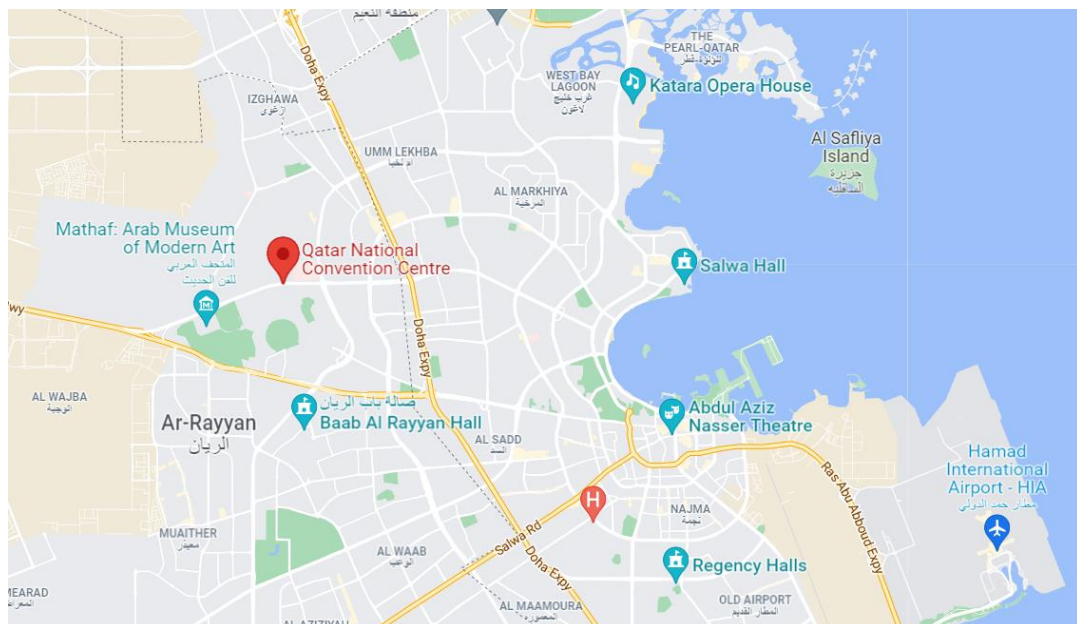
### Cartes et plans

#### 1. Carte du Qatar



Source : Google Maps.

#### 2. Plan de Doha



Source : Google Maps.

Le Qatar National Convention Centre propose une visite virtuelle de ses locaux sur son site ([www.qncc.qa/about-qncc/360-virtual-tour](http://www.qncc.qa/about-qncc/360-virtual-tour)), sur lequel on trouvera également les plans des différents étages ([www.qncc.qa/organisers/floor-plans-capacity-charts](http://www.qncc.qa/organisers/floor-plans-capacity-charts)).

### 3. Plan du métro de Doha

La plupart des hôtels se trouvent à 5-8 minutes de marche des arrêts DECC (Doha Exhibition and Convention Centre) et West Bay QP (West Bay Qatar Petroleum), sur la ligne rouge. Pour arriver au lieu de la Conférence, les participants doivent changer à l'arrêt Al Bidda et prendre la ligne verte jusqu'à l'arrêt Qatar National Library, qui se trouve à 5 minutes de marche du Qatar National Convention Centre.

Des navettes seront mises en place entre les hôtels et les arrêts de métro les plus proches, et entre l'arrêt Qatar National Library et le Qatar National Convention Centre. Les horaires des navettes seront communiqués à une date plus proche de la Conférence.

L'aéroport international Hamad est relié à la ville par la ligne rouge.

